



Communiqué de presse

Lille, le 14 décembre 2018

Partenord Habitat et Vilogia étudient la création d'une société de coordination.

Dans le cadre de la loi ELAN et de ses décrets d'application attendus en mars 2019, Partenord Habitat et Vilogia S.A. annoncent la mise à l'étude de la création d'une société de coordination.

>Un intérêt à agir ensemble et une vision stratégique partagée

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, contraint les organismes Hlm comptant moins de 12 000 logements à se regrouper. L'esprit de la loi, quant à lui, invite ceux de plus grande taille à multiplier leurs synergies. A cet effet, la loi ELAN crée un nouvel outil : la société de coordination. La création d'un tel outil repose sur **l'intérêt des futurs associés à agir ensemble et sur leur mise en commun d'une vision stratégique et de moyens**, afin d'apporter les meilleures réponses possibles à leurs clients locataires.

>La création d'une société de coordination au service d'une synergie des interventions de Partenord Habitat et de Vilogia

Le Conseil d'administration de Partenord Habitat ainsi que le Directoire et le Conseil de surveillance de Vilogia S.A. ont voté le 5 décembre en faveur de l'étude de la création d'une société de coordination.

La loi ELAN prévoit, d'ores et déjà, que la société de coordination a des **compétences obligatoires**, notamment élaborer le cadre stratégique patrimonial et le cadre stratégique d'utilité sociale, définir la politique technique ainsi qu'une politique d'achat des biens et des services. Les organismes associés peuvent aussi décider de compétences facultatives telles que des prestations de service au bénéfice de ses organismes Hlm actionnaires ou bien la maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction neuve ou de réhabilitation pour leur compte.

Partenord Habitat et Vilogia seraient donc **des « organismes associés », actionnaires fondateurs de la société de coordination**. Au sein de cette structure, les deux organismes Hlm élaboreraient **un cadre stratégique commun portant sur les plans patrimonial et de l'utilité sociale**.

Partenord Habitat et Vilogia S.A. se fixent comme objectif de préparer au cours du 1^{er} semestre 2019 et à la lumière des décrets d'application de la loi ELAN :

- le calendrier potentiel de la constitution d'une société de coordination
- sa forme juridique
- le pacte d'actionnaires des organismes fondateurs ainsi que les statuts
- la définition des cadres stratégiques patrimonial et d'utilité sociale
- le rapprochement des politiques techniques et d'achat
- la définition du niveau de ressources de la société afin de contribuer à la soutenabilité financière du projet commun.

La décision de création sera entérinée après la publication des dispositions réglementaires d'application de la loi ELAN.

S'appuyant sur les forces et les complémentarités des deux entreprises, ainsi que sur leur vision commune tournée vers la création de valeur au bénéfice de toutes les parties prenantes, cette volonté de rapprochement constitue, dans les Hauts de France, **une opportunité pour le logement social et son modèle refondé.**

Partenord Habitat et Vilogia

En chiffres

116 000 logements

240 000 personnes logées

1813 collaborateurs

Au 31 décembre 2017 :

3200 logements en chantier de réhabilitation

4000 logements neufs en chantier

524,9 M€ d'investissement

Chiffre d'affaires : 593,3 M€

CONTACTS PRESSE

Partenord Habitat – Fabien Lapouge – 06 46 77 79 91 – flapouge@partenordhabitat.fr

Vilogia – Laure Chatelain – 03 59 35 50 30 – l.chatelain@vilogia.fr